Compte rendu des commissions consultatives conjointes à diffuser à la hiérarchie et aux membres des commissions

Le 10 janvier 2025,

Compte rendu de la cinquième réunion des Commissions Conjointes

Le vendredi 10 janvier 2025

Finances- FACÉ, Développement Durable et Environnement, Travaux, Contrôle de Concession, Hygiène, Sécurité et Santé au travail, Comité de Suivi de Gestion.

La première instance consultative des Commissions Conjointes a eu lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 10h35, au siège de l'Établissement Public à Sainte-Suzanne et par visioconférence depuis l'antenne sud à Saint-Pierre.

Étaient présents :

- M. Stéphano DIJOUX, 1er Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Pierre (SUD).
- M. Éric DELORME, 2ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis (NORD).
- M. Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit (NORD).
- M. Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André (NORD).
- M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie. (NORD).
- M. Armand VIENNE, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession (SUD).
- M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes (NORD).
- M. Henry HIPPOLYTE, délégué titulaire de la commune du Port. (NORD).

Ordre du jour de l'instance consultative :

L'instance est présidée par Monsieur Stéphano DIJOUX, 1er Vice-Président du SIDELEC Réunion.

Les rapports sont présentés par le Directeur Général des Services ainsi que les cadres aux membres des commissions conjointes. Chaque membre est invité à émettre un avis sur les rapports exposés, qui seront par la suite, votés en Comité Syndical, le vendredi 7 février 2025.

DIRECTION GENERALE :

Rapport n°25/01-01 : Délocalisation du Comité Syndical du 24 janvier 2025

Le présent rapport est annulé, en raison du report du Comité syndical du 24 janvier au 7 février 2025. Ce dernier ne fera pas l'objet d'une délocalisation. Le présent rapport est devenu sans objet.

SERVICE INFORMATIQUE :

Rapport n°25/01-03 : Projet d'adhésion du SIDELEC Réunion à la centrale d'achat CADI.

Les membres des Commissions Conjointes ont pris acte de la note d'information concernant :

- L'adhésion à la centrale d'achat CADI – Centrale d'Achats Durables & Innovants ;
- Le contexte de cette proposition, les objectifs de CADI, ainsi que les avantages pour le

SIDELEC Réunion dans le cadre de son adhésion en tant que membre "Cadi d'OR".
- Le coût annuel d'adhésion d'un montant de 5000 euros HT à partir de 2025.

PÔLE RESSOURCES

Direction des finances

Rapport n°25/01-07 : Attribution d'une subvention au CNAS et au Comité d'œuvres Sociales (COS) du SIDELEC Réunion

Les membres des Commissions Conjointes ont émis un avis favorable sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 47 148 €, correspondant à 1.2% de la masse salariale de 2024, dont :
- 33 260 € seront versées au Comité des Œuvres Sociales (COS) ;
- 13 888 € versées au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

PÔLE ÉNERGIES NOUVELLES ET DÉVELOPPEMENT :

Rapport n°25/01-08 : Note d'information : point d'étape Mafate.

Les membres des Commissions Conjointes ont pris acte de cette note d'informations sur :

- Le programme d'électrification durable à Mafate, lancé par le SIDELEC Réunion en partenariat avec plusieurs acteurs.
- Ce programme qui vise à améliorer l'accès à l'électricité pour plus de 300 foyers, inclut des installations photovoltaïques et un soutien pour l'achat d'équipements électroménagers adaptés aux sites isolés.

Rapport n°25/01-09 : Note d'informations : Point d'étape Rénovation des installations d'éclairage public sportifs.

Les membres des Commissions Conjointes ont pris acte des information suivantes :

- Exposition du projet de rénovation de l'éclairage public et sportif ;
- Le diagnostic global en la matière a été réalisé en 2019.

COS DU SIDELEC

Rapport n°25/01-10 : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la création et la gestion d'un jardin partagé.

Les membres des Commissions Conjointes ont émis un avis favorable sur :

- Le projet de convention à signer entre le SIDELEC Réunion et le Comité des Œuvres Sociales (COS) du SIDÉLEC Réunion pour la création et la gestion d'un jardin partagé.
- Ce projet, d'une superficie de 120 m², a pour objectif de promouvoir le développement durable, de renforcer le lien social entre les agents et d'améliorer leur qualité de vie.
- Le jardin qui sera situé à proximité du bâtiment B du SIDÉLEC Réunion et qui sera aménagé et entretenu par le COS, tandis que le SIDELEC Réunion assurera les aménagements de base et financera les travaux initiaux.

Compte rendu des commissions consultatives conjointes à diffuser à la hiérarchie et aux membres des commissions

Observations globales :

Il est constaté que les membres des commissions conjointes ont pris acte et ont émis un avis favorable, pour l'ensemble des rapports présentés excepté le rapport n°25/01-01 qui a été annulé.

L'ordre du jour étant atteint, Monsieur le premier vice-président lève la séance.

Le SIDELEC Réunion,
Direction générale des services,
Service des Assemblées.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
Le Directeur Général des Services
Yves GIGAN